# ÉTUDES MÉDICALES POSTDOCTORALES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE
# COMITÉ DES STAGES CLINIQUES POSTDOCTORAUX
# MANDAT

.

**DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

Le Comité des stages cliniques postdoctoraux de la Faculté (CSCP) est un comité des études médicales postdoctorales (ÉMPD) chargé de coordonner la formation postdoctorale intervenant après la résidence, et ce, dans tous les programmes reconnus.

Il doit être entendu que chaque programme de stages postdoctoraux doit désigner un directeur des stages postdoctoraux.

Un stagiaire postdoctoral est un stagiaire clinique en formation médicale postdoctorale qui entreprend un stage postdoctoral non agréé ou un stage postdoctoral dans un domaine de compétence ciblé (DCC).

**COMPOSITION**

Les membres du CSCP sont les suivants :

- Vice-doyen, ÉMPD (président)
- Doyen adjoint, ÉMPD (membre d'office)
- Doyen, Faculté de médecine (membre d'office)
- Gestionnaire des opérations, ÉMPD (membre d'office)
- Un représentant de chacun des départements et établissements cliniques suivants :
  - Anesthésiologie
  - Médecine d'urgence
  - Épidémiologie, santé publique et médecine préventive
  - Médecine familiale
  - Innovation en éducation médicale
  - Médecine de laboratoire
  - Médecine
  - Obstétrique et gynécologie
  - Ophtalmologie
  - Oto-rhino-laryngologie
  - Pédiatrie
  - Psychiatrie
  - Radiologie
  - Chirurgie
- Le directeur de chaque programme de DCC
- DEUX représentants des stagiaires cliniques postdoctoraux
- UN représentant de l'administrateur du programme

Des invités peuvent être conviés aux réunions, si nécessaire et à la discrétion du président (sans droit de vote).

**RÉUNIONS**

Le CSCP se réunit au moins quatre (4) fois par an, du mois de septembre au mois de juin.
La présence d'au moins un tiers des membres ou d'un nombre supérieur de membres fixé par le CSCP est nécessaire pour atteindre le quorum lors des réunions du CSCP.

**ATTRIBUTIONS DU COMITÉ**

1. **Admissions et inscriptions**.
   a) Veiller à ce que des critères et des procédures d'admission adéquats soient établis pour tous les stagiaires postdoctoraux.
   b) Veiller à ce que les conditions d'inscription adéquates soient établies, qu'il s'agisse de conditions locales ou provinciales (par exemple, le programme d'évaluation préalable à l'entrée, les exigences en matière de langue anglaise).

**2. Évaluation**
   a) Normes d'évaluation pour tous les programmes de stages postdoctoraux et normes du Collège royal pour les programmes de DCC.
   b) Maintien d'une politique d'évaluation et d'une politique de promotion efficaces.
   c) Suivi des programmes.

3. **Responsabilité**. Le CSCP rend compte au vice-doyen, ÉMPD.

4. **Sous-comités.** Le CSCP peut établir les sous-comités nécessaires à la mise en œuvre des politiques et des procédures énumérées ci-dessus. Le mandat de chaque sous-comité doit être défini et approuvé par le CSCP. Les présidents ou les représentants de ces sous-comités rendent compte au CSCP tous les ans.

**RECONNAISSANCE**
Il est reconnu que la Faculté de médecine de l'Université d'Ottawa a conclu avec chaque hôpital des ententes définissant l'affiliation de l'hôpital à l'Université.

| **Comité** | **Date d'approbation** |
|---|---|
| CSCP | 13 février 2023 |
| Conseil de la Faculté | 9 mai 2023 |
| Comité exécutif du Sénat | s.o. |